



CENTRE REGIONAL DES PENSIONS

Une bombe à retardement ?

Vous ne le savez peut-être pas encore, mais les Centres des Pensions sont en pleine réforme. En ce qui concerne nos collègues nantais, ils vont prochainement absorber les missions du Centre de Rouen. Cette réforme implique le transfert de 18 emplois.

A la date d'aujourd'hui, seules 8 personnes ont été affectées au CRP de Nantes.

Il reste donc **10 chaises vides**. Sachant qu'il n'y a aucune arrivée en Loire-Atlantique pour les affectations du 1^{er} avril prochain, il va falloir faire avec les effectifs actuels.

Les collègues inquiets du manque d'informations et du surcroît de travail à venir, ont souhaité rencontrer l'Intersyndicale. Ils ont alors décidé de demander une entrevue avec la Direction en présence des OS. Les questions répertoriées par l'ensemble des agents de ce service (ci-après) ont été transmises à l'administration :

Suite à une HMI à laquelle ont participé 24 agents sur 27 (dont 1 en congés), les agents du service des Pensions de Loire-Atlantique demandent plus d'informations en ce qui concerne l'organisation future du service.

Ils sollicitent la tenue d'une réunion avec le Directeur Régional en présence des organisations syndicales.

Ci-dessous, la liste des différentes questions soulevées par la migration du CRP ROUEN au 02/05/2011.

- 1 – A ce jour, 24,50 ETP / 27 chaises, un départ à la retraite de 0,50 % prévu en fin d'année : combien d'agents seront effectivement nommés au 01/04/2011 pour arriver aux 35 ETP annoncés et être prêts pour assurer la migration ?
- 2 – Dans l'hypothèse des arrivées en Avril ; comment vont s'organiser les formations ?
- 3 – Comment traiter les dossiers des nouveaux agents pendant leurs stages de formation, qui auront lieu après la bascule ?
- 4 – Quelle sera l'organisation du travail : portefeuilles ? bureaux ? contrôles ?
- 5 – Comment réussir à former les agents et absorber en même temps la migration ?
- 6 – Il serait souhaitable d'établir une « feuille de route » et hiérarchiser les priorités. Quelles sont les urgences ?
- 7 – Il a été demandé aux cadres B de ne pas s'absenter la première semaine de mai pour assurer la migration alors que c'est une période de congés scolaires. Est-ce juste une demande ponctuelle ou va-t-elle faire jurisprudence ?
- 8 – Le personnel à temps partiel sera-t-il sollicité pour compenser le déficit en personnel ?
- 9 – Est-t-il prévu une formation spécifique pour la cellule compta ? (doublement de la plupart des tâches) ainsi qu'une simplification des tâches ?
- 10 – Comment gérer l'abandon de PEZ et le passage à Neptune 2 qui entraînera un surcroît de travail ?
- 11 – Serait-t-il possible de mettre des moyens techniques à notre disposition (ex : deux écrans pour gérer toutes les applications et un fax propre au service, etc...) ?

La réunion a eu lieu mardi 15 février 2011 au Département Informatique en présence de toute l'équipe des Pensions et de M. PINEAU, M. DE BOISDEFFRE, M. GEOFRAY, Mme GOULLIN et M. AUNEAU.

La Direction a essayé de répondre aux questions des agents. D'autres ont été posées en séance : les agents avaient déjà beaucoup réfléchi sur le sujet qui impliquent pour eux, d'importantes charges supplémentaires dans le cadre de travaux de migration particulièrement exigeants. Leur responsable a indiqué que les contrôles seraient ajustés pour faire en sorte de ne pas avoir à les réaliser au mois de mai.

Par ailleurs, M. PINEAU s'est dit surpris de n'avoir eu aucune arrivée nationale pour le 1^{er} avril, mais il l'a expliqué par les surnombres du département liés aux nombreuses suppressions 2011.

Il va donc regarder de près les demandes de mutation pour ce site (aux dépends des trésoreries en « surnombre » donc). En revanche, Nantes étant plutôt en déficit, il sera obligé de regarder à la loupe la situation des postes où sont actuellement les agents qui postulent.... Il ne peut pas donner satisfaction à tout le monde car il doit aussi veiller à l'équilibre départemental. Il s'est engagé à ce qu'il n'y ait aucune affectation d'office.

Il a affirmé que, dans l'éventualité où il ne serait pas en mesure d'affecter au moins 9 personnes sur les 10 manquantes à ce jour, il prendrait contact avec la Direction Générale après les CAP de C et B fixées au 24 février 2011 - filière GP – (en précisant d'ailleurs, en cours de réunion, qu'il avait déjà pris son attache).

Sur la question de faire appel à l'équipe de renfort, l'aspect très technique des missions dévolues au CRP est un frein. Mais M. GEOFRAY a précisé qu'il était envisageable que 2 ou 3 "dépanneurs" soient formés.

M. PINEAU a également indiqué qu'il allait mener une réflexion pour étudier la possibilité de **différer le basculement**, mais après avoir analysé de manière approfondie le dossier. Il faut savoir que les fichiers de Rouen ne peuvent pas être scindés. Tout doit arriver en bloc au 1^{er} mai.

Dans cet état d'esprit, il a aussi proposé de mettre en place un groupe de travail avec la responsable du service et quelques agents, en indiquant que derrière tout cela, il y a " *sa responsabilité*".

Les organisations syndicales ont bien noté que l'administration a reconnu, à plusieurs reprises, les difficultés rencontrées par notre département en matière d'effectifs. Des phrases du genre : " *Les services sont souvent tendus*", c'est assez nouveau comme discours. Mais au-delà du constat, ce sont des solutions qu'attendent les agents.

Par ailleurs, il a été désagréable d'entendre - brièvement certes mais de l'entendre quand même - qu'il allait falloir " *travailler plus intelligemment*". Ce discours-là, plus personne n'en veut !

M. PINEAU a, en outre, indiqué qu'en plus des suppressions définies par la Loi de Finances, viennent s'ajouter une vingtaine de nouvelles demandes de départs en retraite pour le 1^{er} semestre!

En ce qui concerne l'aspect logistique (Fax, scanner, ..), la Direction a précisé qu'elle avait les moyens. Pour les deux écrans par agent, une expérimentation a débuté.

Il a été acté que si les collègues étaient appelés à venir travailler sur leurs jours de temps partiel, c'était sur la base du volontariat et avec un écrit de la hiérarchie. Pour la règle de la présence de 50% des agents en période de congés, la responsable du service a dit être obligé de veiller à trouver un équilibre par bureau et entre nouveaux/anciens agents.

Dossier à suivre de près.
L'Intersyndicale y veillera comme elle le fait déjà pour Ancenis, Saint-Nazaire, Nantes Municipale, etc